



Défense pour mon fils

Par **Lililie**, le **18/09/2020** à **22:57**

Bonjour,

Voilà j ai besoin d aide... Mon fils de 17ans conduit une vieille voiture sans permis. Il a un look de baba cool mais c est un jeune qui travaille, qui est sérieux, qui ne sort pas... Il fume 1 joint le soir pour s endormir et calmer ses angoisses dues à une maladie.

Il s est gentiment fait contrôler par la gendarmerie. Facile, ils l ont dépisté positif thc au test salivaire. Il avait fumé la veille. Il ne fume jamais en journée et encore moins avant de conduire ! Le policier a déconseillé à mon fils de demander une prise de sang alors que mon fils est resté poli, n a pas nié avoir fumé la veille et s est même excusé.

Comment le défendre ? Nous n avons pas encore rencontré l avocat commis d office... Je tremble, tout ça le dévaste...

Par avance, merci....

Par **Visiteur**, le **18/09/2020** à **23:15**

Bonsoir

Même si le permis de conduire ne peut pas être suspendu ou annulé quand il n'existe pas, la justice peut prononcer une interdiction de conduire... (même une voiturette).

<https://www.kl-avocats.fr/delits-routiers/conduite-sous-stupefiants>

Par **Lililie**, le **18/09/2020** à **23:53**

Merci beaucoup...